

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **89420171.4**

61 Int. Cl.4: **B 65 D 73/00**
B 65 D 77/04, B 65 D 75/38,
A 47 F 5/08

22 Date de dépôt: **17.05.89**

30 Priorité: **18.05.88 FR 8806967**

43 Date de publication de la demande:
23.11.89 Bulletin 89/47

84 Etats contractants désignés:
BE DE ES GB LU NL

71 Demandeur: **SAM OUTILLAGE Société Anonyme**
60, boulevard Thiers B.P. 528
F-42000 Saint-Etienne Cedex (FR)

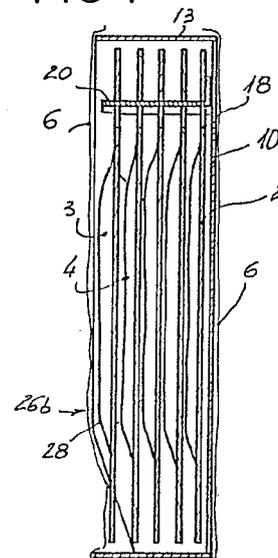
72 Inventeur: **Neithoffer, Jean Luc**
31, rue de la République
F-42000 Saint Etienne (Loire) (FR)

74 Mandataire: **Perrier, Jean-Pierre et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU 12 rue de la République
F-42000 St-Etienne (FR)

54 **Conditionnement pour produits présentés sur carte.**

57 La barquette comporte, à au moins l'une de ses extrémités, d'une part, dans son fond 10, une ouverture longitudinale débouchant à l'extrémité et coïncidant avec les ouvertures 18 ménagées dans les cartes, d'autre part, aux extrémités de ses deux parois latérales, des volets munis de moyens d'accrochage complémentaires aptes à coopérer pour lier ces deux volets en formant une paroi transversale, mais aussi aptes à se désolidariser sous un effort tendant à faire pivoter ces deux volets vers l'extérieur, tandis que le film d'enveloppement 6 comporte, au voisinage de l'extrémité précitée de la barquette, au moins une ligne transversale de prédécoupage ceinturant la barquette.

FIG 4



Description

Conditionnement pour produits présentés sur carte.

Dans les grandes surfaces de vente, mais aussi chez les quincaillers traditionnels, de nombreux produits sont présentés en vente en étant fixés, par une pellicule en matière synthétique rétractée, sur une carte munie d'au moins une ouverture permettant son accrochage à l'un des crochets d'un présentoir. En général, chaque carte est conditionnée dans un suremballage composé d'une barquette, apte à recevoir plusieurs de ces cartes, et d'une pellicule thermorétractée autour de la barquette pour en assurer la fermeture et la rigidité, tout en laissant voir son contenu.

Pour placer les cartes sur le présentoir, l'opérateur doit saisir la barquette, découper la pellicule synthétique qui l'enveloppe avec un outil tranchant, en prenant soin de ne pas sectionner ou détériorer l'une des cartes, extraire les cartes et les accrocher une à une sur le crochet correspondant du présentoir.

L'ensemble de ces opérations nécessite un temps qui, même s'il n'est pas excessif, s'avère suffisant pour, par sa répétitivité, occuper une personne et intervenir de manière sensible sur les charges financières d'un magasin. A cela, il faut ajouter que même lorsqu'elles sont vides, les barquettes conservent le même volume et forment donc des déchets volumineux conduisant à un coût d'évacuation élevé.

Le brevet U.S. 4484681 décrit un conditionnement qui, pour remédier à cet inconvénient, est composé d'une part, d'une barquette de réception des cartes dont l'une des extrémités est munie de volets de fermeture liés de manière à pouvoir se désolidariser sous un effort interne tendant à les faire pivoter vers l'extérieur, et, d'autre part, d'un film d'enveloppement translucide dévissable en deux parties par une languette de déchirage ceinturant la section transversale du conditionnement.

Un tel conditionnement réunit les cartes en les laissant voir de l'extérieur à travers le film, et permet sans outil de réparer le film en deux parties pour en ôter une partie et accéder aux volets ouvrables, ce qui nécessite déjà une intervention manuelle. A celle-ci s'ajoute une autre intervention manuelle pour sortir les cartes de conditionnement et amener leurs perforations en coïncidence avec le crochet du présentoir. L'ouverture d'un tel conditionnement nécessite l'usage des deux mains de l'opérateur et ne procure aucun gain de temps sur la mise en rayon, et aucune réduction du volume de déchets.

La présente invention a pour but de remédier à cela en fournissant un conditionnement pour produits sur carte qui réduit le temps de mise en place sur le présentoir, n'exige aucun outil pour être ouvert, et forme un déchet plat plus facilement évacuable.

A cet effet, dans le conditionnement selon l'invention, du type constitué par une barquette comportant des volets supérieurs liés de manière à pouvoir se désolidariser sous un effort tendant à les faire pivoter vers l'extérieur, et par un film d'envelop-

pement divisible en au moins deux parties.

La barquette comporte, au moins à son extrémité munie de volets écartables et dans son fond, une ouverture longitudinale débouchant à l'extérieur et coïncidant avec les ouvertures ménagées dans les cartes disposées dans la barquette, tandis que le film d'enveloppement comporte, au voisinage de l'extrémité précitée de la barquette, et au dessous des ouvertures des cartes contenues dans cette barquette, au moins une ligne transversale de prédécoupage ceinturant ladite barquette.

Grâce à cet agencement, pour positionner les cartes sur un support, il suffit d'engager le crochet du support à travers l'ouverture du fond de la barquette, jusqu'à ce qu'il traverse les ouvertures des cartes et la partie du film couvrant l'ouverture de la barquette, puis de tirer vers le bas la barquette en la saisissant par son extrémité opposée à celle liée au crochet. Sous l'action de cet effort, les extrémités supérieures des cartes obligent les deux volets de la barquette à s'écarter, en provoquant le sectionnement du film. Les cartes peuvent ainsi sortir aisément de la barquette qui, tirée vers le bas, est dégagée des cartes. En pratique, cette opération s'effectue instantanément et avec une seule main.

Avantageusement, la barquette est associée à une barrette d'alignement qui, disposée dans les ouvertures ménagées dans les cartes pour la suspension à des crochets de présentoir, est composée d'une partie rectiligne de section transversale en V retourné, se positionnant dans lesdites ouvertures, et d'un talon de calage en translation s'interposant entre la dernière carte et le fond de la barquette.

Cette barrette assure l'alignement des ouvertures des cartes et, lors de l'introduction du crochet à travers l'ouverture du fond de la barquette, guide ce crochet à travers les ouvertures de ces cartes et l'empêche de buter sur les bords de ces ouvertures.

D'autres caractéristiques et avantages ressortiront de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant à titre d'exemples non limitatifs une forme d'exécution de ce conditionnement.

Figure 1 est une vue en plan par dessus du flan permettant de réaliser la barquette,

Figure 2 est une vue en perspective de la barrette utilisée avec cette barquette,

Figure 3 est une vue en perspective avec coupe partielle montrant le mode d'assemblage des deux volets de la barquette,

Figure 4 est une vue en coupe longitudinale de l'ensemble du conditionnement,

Figure 5 est une vue en plan par dessus de ce conditionnement montrant plus particulièrement les lignes de prédécoupage réalisées dans la pellicule d'enveloppement,

Figure 6 est une vue partielle de côté montrant, en coupe transversale, la partie supérieure du conditionnement lors de l'introduction du crochet,

Figures 7 et 8 sont des vues respectivement en perspective et de côté, en coupe transversale, montrant l'extraction des cartes hors du conditionnement,

Figure 9 est une vue de côté en coupe transversale montrant le positionnement des cartes par la pellicule d'enveloppement.

Dans ce dessin, 2 désigne des cartes, notamment en carton, assurant la présentation en vente d'un produit 3 fixé sur elles par une pellicule synthétique 4. 5 désigne, de manière générale, une barquette en carton servant au conditionnement de plusieurs cartes entre leur lieu de fabrication et le lieu de vente. Cette barquette 5 est associée à une pellicule thermorétractable 6 l'enveloppant totalement et la solidarissant avec les cartes 2 qu'elle contient. Bien entendu, cette pellicule est transparente de manière à laisser apparaître le contenu de la barquette.

Comme le montre la figure 1, la barquette est réalisée à partir d'un flan en carton désigné de façon générale par 7 dans lequel des lignes de rainage longitudinale 8 et transversale 9 délimitent, respectivement, un fond 10, deux parois longitudinales 11 et des volets 12 et 13 ménagés dans le prolongement de chacune de ces parois, selon l'invention.

Le fond 10 est muni, à proximité de chacune de ses extrémités longitudinales, d'une ouverture 14 débouchant à l'extérieur.

Chacun des volets 13 est solidaire d'une patte 15, apte à être engagée dans une fente 16 ménagée dans le volet 12 de la paroi 11 opposée. Cette patte peut présenter des bords rectilignes, dentelés ou crantés comme représenté lorsque la boîte est montée, elle présente la forme représentée à la figure 3.

Chacune des cartes, destinées à être introduites dans la barquette 5, est munie de façon connue, à au moins l'une de ses extrémités, d'une couverture 18 permettant sa suspension sur l'un des crochets 19 d'un présentoir. Cette ouverture est triangulaire comme le montre la figure 5.

Les différentes cartes constituant une unité de vente sont, avant d'être introduites dans la barquette, associées à une barrette d'alignement 20 qui est enfilée dans leurs ouvertures 18. Comme le montre plus en détails la figure 2, cette barrette 20 est réalisée en carton, ou tout autre matériau souple, et présente une partie rectiligne 20a de section transversale en V retourné et d'un talon de calage 20b composé de deux retours. Elle est biseautée en 20c.

Les figures 4 à 8 montrent bien que la partie rectiligne s'engage très aisément dans les ouvertures 18 des cartes grâce à son biseau 20c et que, lorsque la totalité de celles-ci est engagée dans la barquette, le talon 20b, interposé entre la dernière carte et le fond de la barquette, assure le calage en translation de cette barrette dans l'emballage.

De façon connue, après mise en place des cartes dans la barquette, celle-ci est enveloppée par la pellicule en matière synthétique thermorétractable 6 qui, après thermorétraction, permet de voir les cartes et les produits qu'elles supportent à l'intérieur de la barquette, tout en assurant leur calage dans celle-ci.

La figure 9 met en évidence que, selon l'invention, les parois longitudinales 11 du flan 7 comportent, à au moins l'une de leurs extrémités, des découpes latérales 22. Grâce à ces dernières, lors de la rétraction, la pellicule 6 vient en appui sur les faces latérales des cartes en assurant leur solidarisation avec les parois latérales 11 de la barquette. Cette pellicule assure ainsi le calage transversal des cartes qui ne peuvent pas se déplacer à l'intérieur de la barquette.

Selon l'invention, la pellicule 6 comporte des lignes de prédécoupe 26a-26b qui ceinturent la barquette et sont disposées, respectivement, au dessous de l'ouverture 18 des cartes et en retrait vers le centre de la barquette par rapport aux arêtes 28 formées dans les parois 11 par les découpes 22.

Avec ce conditionnement, lorsque l'opérateur veut présenter, en vente, les cartes, il lui suffit de saisir le conditionnement et de l'engager sur le crochet 19 du présentoir, comme montré à la figure 6, de manière que ce crochet perce la pellicule 6 obturant l'ouverture 14 supérieure, traverse les ouvertures 18 de chacune des cartes et perce à nouveau la pellicule 6 constituant la face antérieure du conditionnement. Durant ce cheminement, la tête du crochet est guidée par la partie rectiligne 20a de la barrette 20 et ne peut donc pas venir buter sur les bords des ouvertures 18 des cartes. A ce stade, pour sortir les cartes 2 du conditionnement, il suffit de déplacer verticalement la barquette vers le bas dans le sens de la flèche 25 de figure 8. Sous l'action de cet effort, la ligne de prédécoupe 26 prévue dans la pellicule 6 et ceinturant la partie supérieure du conditionnement, cède et permet ainsi aux deux volets 12-13, constituant la paroi transversale supérieure de ce conditionnement, de s'écarter l'un par rapport à l'autre, comme montré à la figure 7. Si l'opérateur continue à tirer la barquette vers le bas, il dégage totalement les cartes qui restent alors suspendues au crochet 19. Il suffit alors d'extraire la barrette 20 qui reste emprisonnée entre le bord supérieur des ouvertures 18 des cartes et le crochet 19.

Cette opération s'effectue très aisément, très rapidement et sans recours à aucun outil. Elle peut aussi être précédée par le détachement manuel de la ligne de prédécoupe 26a et du fragment de pellicule 6 correspondant.

Il faut noter que, pour réduire le volume du conditionnement vide, l'opérateur peut, éventuellement, après avoir détaché l'autre ligne de prédécoupe 26b et retiré le fragment de pellicule, passer son doigt à travers l'ouverture inférieure 14, puis, en exerçant un effort vers l'extérieur de la barquette, obliger les deux volets constituant la paroi inférieure à s'écarter. A la fin de cette opération, la barquette et la pellicule 6 ont une forme tubulaire qui peut être aisément aplatie avant d'être mise en place dans une boîte à déchets.

Il ressort de ce qui précède que le conditionnement, selon l'invention, non seulement facilite la pose des cartes sur un présentoir muni de crochets, mais aussi réduit le volume des déchets et cela grâce à des aménagements mineurs influant peu sur le prix de revient du conditionnement.

Un tel conditionnement peut être utilisé pour tout produit présenté à la vente sur des cartes, elles-mêmes conditionnées, par unité de vente dans des barquettes de suremballage.

Revendications

1. Conditionnement pour produits présentés sur carte du type constitué par une barquette 5 comportant des volets supérieurs 12-13 liés de manière à pouvoir se désolidariser sous un effort tendant à les faire pivoter vers l'extérieur, et par un film d'enveloppement 6 divisable en au moins deux parties, caractérisé en ce que la barquette 5 comporte au moins à son extrémité munie de volets écartables et dans son fond 10, une ouverture longitudinale 14 débouchant à l'extérieur et coïncidant avec les ouvertures 18 ménagées dans les cartes disposées dans la barquette, tandis que le film d'enveloppement 6 comporte, au voisinage de l'extrémité précitée de la barquette, et au dessous des ouvertures 18 des cartes contenues dans cette barquette, au moins une ligne

transversale de prédécoupage 26a ceinturant ladite barquette.

2. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce que la barquette est associée à une barrette d'alignement 20 qui, disposée dans les ouvertures 18 ménagées dans les cartes 2 pour la suspension à des crochets de présentoir, est composée d'une partie rectiligne 20a de section transversale en V retourné, se positionnant dans lesdites ouvertures 18, et d'un talon 20b de calage en translation s'interposant entre la dernière carte 2 et le fond 10 de la barquette.

3. Conditionnement selon l'une quelconque des revendications 1 et 2 caractérisé en ce que, au moins à son extrémité opposée à celle accueillant les ouvertures 18 des cartes 2, la barquette comporte des découpes 22 permettant au film d'enserrer les bords longitudinaux des cartes, tandis que la ligne de prédécoupage 26b ceinturant la barquette à cet endroit est décalée vers le centre de la barquette par rapport aux arêtes 28 formées dans les parois 11 par les découpes 22.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

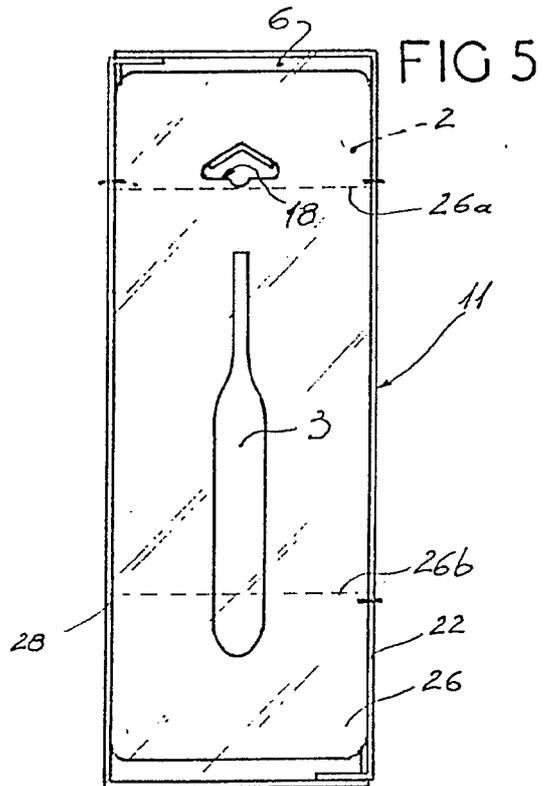
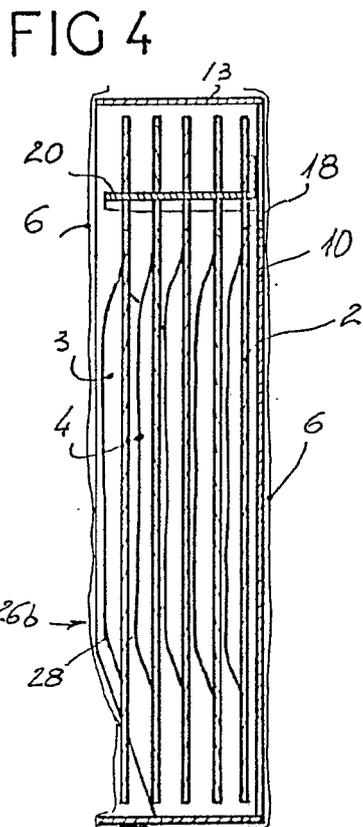
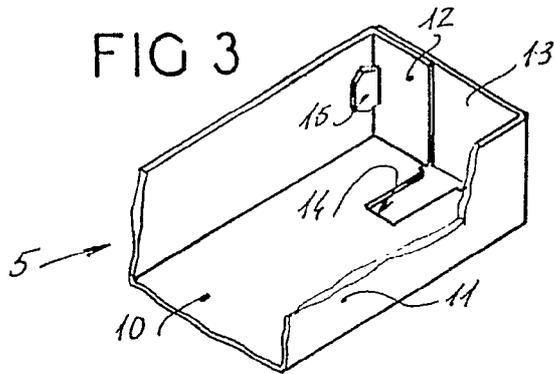
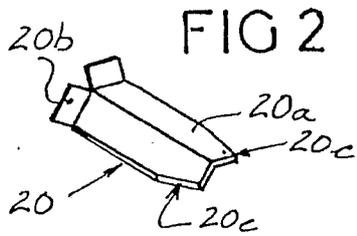
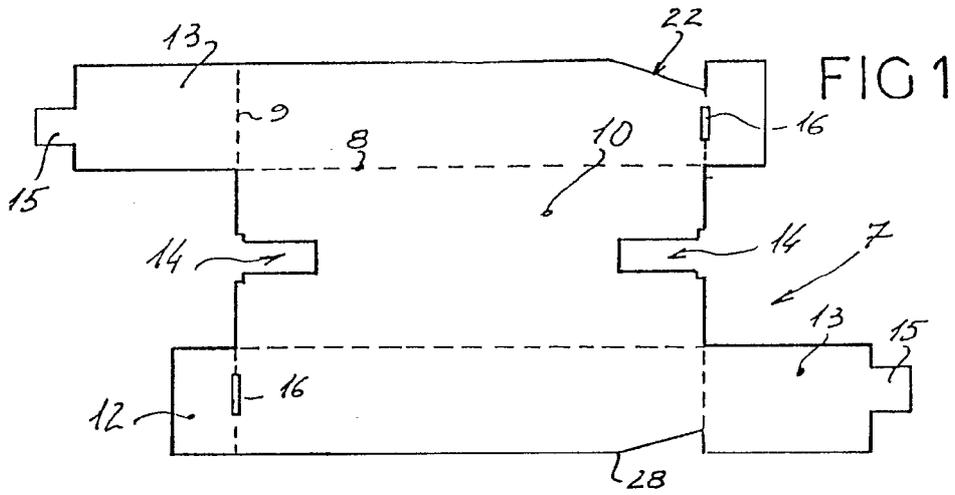


FIG.6

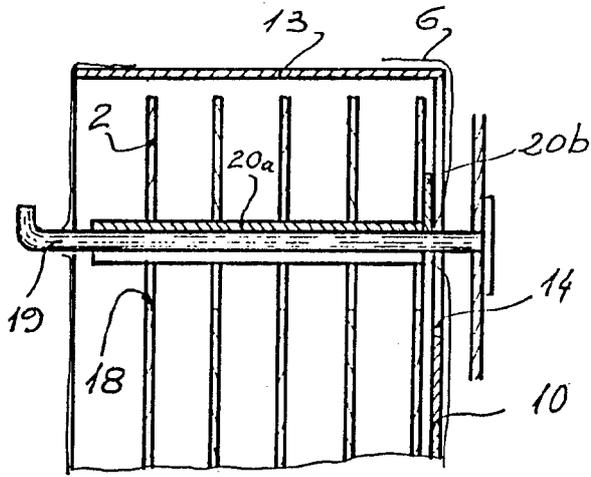


FIG.8

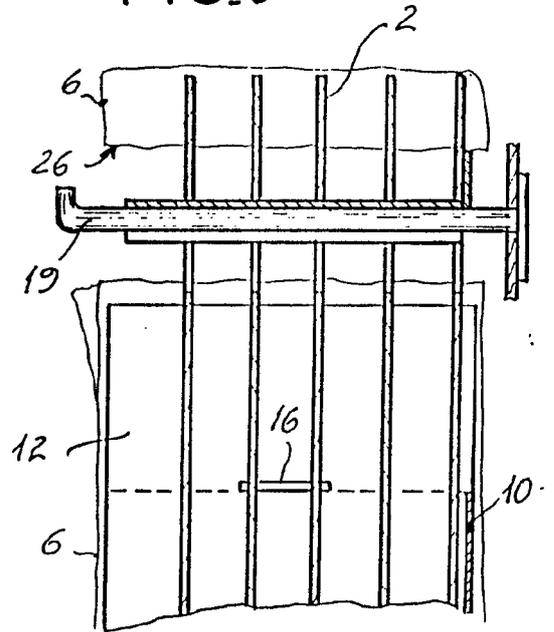


FIG.7

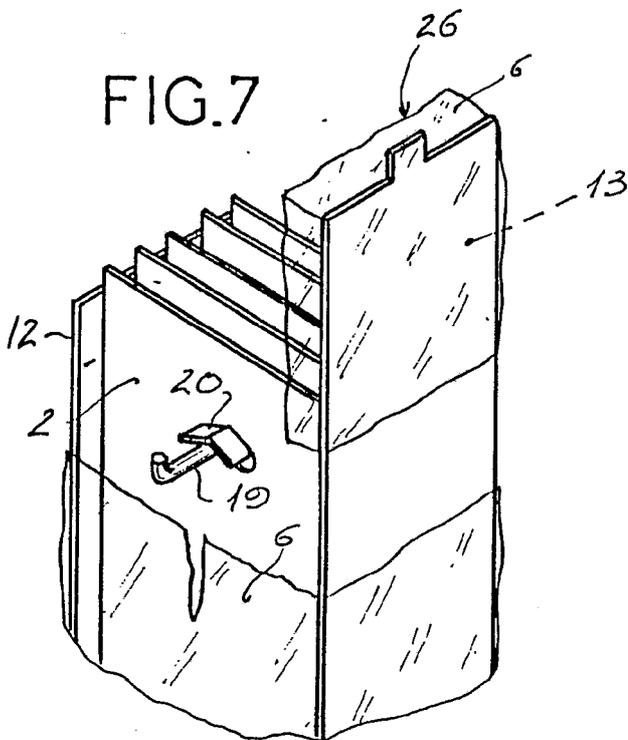
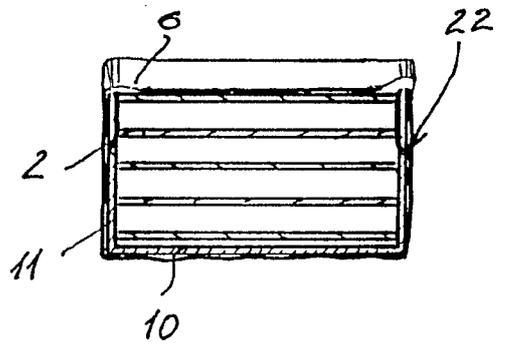


FIG.9





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A,D	US-A-4 484 681 (CONSIGLIO) * Colonne 2, lignes 56-68; colonne 3, lignes 1-36; colonne 4, lignes 27-39; figures 1-7 *	1	B 65 D 73/00 B 65 D 77/04 B 65 D 75/38 A 47 F 5/08
A	FR-A-2 423 414 (D. RUTHARD) * Page 8, revendications 1-8; figures 1-4 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 D A 47 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24-07-1989	Examineur BESSY M. J. F. M. G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			